

Positions et recommandations de référence en matière de finance durable

Vue d'ensemble compilée par l'Association suisse des banquiers à l'intention des banques



Février 2022

But

Le présent document d'information propose aux membres de l'Association suisse des banquiers (ASB) une vue d'ensemble des positions et des recommandations de référence en matière de finance durable. Il se focalise sur les perspectives thématiques de la branche, à l'exclusion des conditions-cadres légales et prudentielles en vigueur. Cette vue d'ensemble, qui constitue un cadre indicatif pour les membres, sera mise à jour trimestriellement.

Positions de principe

La finance durable ou *sustainable finance* est une priorité stratégique de l'ASB. On entend par «finance durable» toute forme d'activité financière qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG) dans les décisions commerciales ou de placement, et ce dans l'intérêt durable des client-e-s et de la société dans son ensemble. L'ASB a publié ses positions de principe en la matière.

- **Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan – Positions de principe et approches concrètes (juin 2020)**
- **Finance durable – Position de l'ASB (juin 2020)**

Positions et recommandations de référence

1. Placement et investissement

En matière de placement et d'investissement, c'est dans le domaine de la finance durable que notre place financière dispose de l'effet de levier le plus important. A fin 2020, selon Swiss Sustainable Finance (SSF), les placements durables sous gestion en Suisse s'élevaient à CHF 1 520,2 milliards.

1.1. Intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés

Le processus de conseil est essentiel pour permettre aux client-e-s d'appréhender leurs investissements dans une perspective ESG et de les orienter, voire de les piloter en ce sens. L'ASB invite ses membres à se référer au guide ci-après et à en appliquer les principes:

- **Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés**

1.2. Produits de placement

L'ASB invite ses membres à se référer aux travaux de l'Asset Management Association (AMAS) et de SSF:

- **Asset Management durable: les messages essentiels et les recommandations de la SFAMA et de SSF (juin 2020)**
- **Recommandations de SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement (juin 2021)**

- **How to Avoid the Greenwashing Trap: Recommendations on transparency and minimum requirements for sustainable investment approaches and products (décembre 2021, en anglais uniquement)**

1.3. Initiatives sectorielles internationales

L'ASB soutient la mise en œuvre des initiatives sectorielles internationales, auxquelles de nombreuses sociétés suisses d'investissement ont adhéré. En matière de placement et d'investissement, les deux initiatives sectorielles de référence sont les suivantes:

- **Principes pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investment, PRI)**
- **Net Zero Asset Managers initiative**

2. Financement

La transition vers une économie sobre en carbone nécessitera des investissements ciblés au cours des prochaines années. La place financière suisse, qui est au cœur des processus de financement correspondants, a dès lors un rôle crucial à jouer.

2.1. Initiatives sectorielles internationales

Comme en matière de placement et d'investissement (1.3), l'ASB soutient la mise en œuvre des initiatives internationales en matière de financement. A cet égard, les deux initiatives sectorielles de référence sont les suivantes:

- **Principes pour une banque responsable (Principles for Responsible Banking, PRB)**
- **Net-Zero Banking Alliance**

3. Transparence

3.1. Transparence climatique

Le test PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) est une des méthodes permettant d'analyser la compatibilité climatique. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) organise régulièrement de tels tests, auxquels l'ASB recommande à ses membres de participer.

- **Un test pour la compatibilité climatique – PACTA**

3.2. Risques climatiques

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les banques et les entreprises d'assurance importantes (catégories de surveillance 1 et 2) sont tenues de publier des données qualitatives et quantitatives sur les risques financiers liés au climat. Les règles de publication se fondent sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

- **La FINMA concrétise les obligations de transparence en matière de risques climatiques (mai 2021)**

4. Formation initiale et continue

4.1. Réforme de la formation commerciale de base

Dans le cadre de la réforme «Employé-e-s de commerce 2023», l'OFEV et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont examiné en avril 2020 les nouveaux objectifs de performance en entreprise. Dès la rentrée 2023, les apprenant-e-s se verront proposer trois nouveaux objectifs de performance liés au développement durable, qui les accompagneront tant en entreprise que dans les cours interentreprises.

- **Réforme de la formation commerciale de base «Employé-e-s de commerce 2023»**

4.2. Coopération avec éducation21

Afin d'intégrer le développement durable dans la formation de base, les acteurs développent des synergies: c'est ainsi que l'ASB a conclu un partenariat avec la fondation éducation21. Cette dernière est un centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) en Suisse. Sur mandat des cantons, de la Confédération et de la société civile, éducation21 soutient la mise en œuvre et l'ancrage de l'EDD au niveau de l'école obligatoire et du secondaire II. Le partenariat avec elle permet de proposer des ressources et des prestations pédagogiques supplémentaires aux banques qui s'investissent dans la formation de base. Les jeunes en apprentissage bancaire bénéficient ainsi d'une bonne préparation à l'autonomie et à la responsabilité individuelle dans un monde de plus en plus complexe.

- **Site Internet éducation21**

4.3. Formation continue

Dans le domaine de la gestion de fortune, l'ASB recommande à ses membres de faire certifier leurs conseillères et leurs conseillers à la clientèle selon la norme «Certified Wealth Management Advisor CWMA» de la Swiss Association for Quality (SAQ), elle-même conforme à la norme internationale ISO 17024. Depuis le 1^{er} janvier 2022, grâce à une coopération avec la SAQ et SSF, la question du développement durable est encore plus solidement ancrée dans le *Body of Knowledge* (BoK) de la certification SAQ pour conseillères et conseillers à la clientèle.

- **Un conseil à la clientèle de haute qualité**

Personnes de contact

Nos spécialistes de la finance durable se tiennent volontiers à votre disposition pour vous renseigner.

Hans-Ruedi Mosberger

Responsable Asset Management &
Sustainability

+41 58 330 62 61

hans-ruedi.mosberger@sba.ch

Alexandre Roch

Expert Sustainable Finance

+41 58 330 62 41

alexandre.roch@sba.ch